



Refus de divorce + demande de pension

Par **4612**, le **10/09/2008 à 12:23**

bonjour, rnje vais vous expliquer mon cas rnje me suis marié il y a 1 an avec ma femme dans l'espour de resoudre nos probleme 6 mois apres j'ai rencontré quelqu'un rnje l'ai dis à ma femme et lui ai explique que je voulia divorce rna ce jour elle refuse de divorcer et va me demander 200 euros / mois pour prejudice moral rny a t elle droit dans la mesure ou elle travaille et qu'on a pas d'enfant ?rnsi oui que puis je faire pour me defendrernmerci de me repondre

Par **Marion2**, le **10/09/2008 à 18:04**

Elle a le droit de demander une prestation compensatoire si pour elle le divorce signifie une baisse de revenus.

Par **Marion2**, le **10/09/2008 à 18:08**

J'ai omis de mentionner que la durée du mariage est prise en compte pour le montant de la prestation compensatoire

Par **4612**, le **10/09/2008 à 18:55**

cela fait 1 an, qu'on est marié et on était ensemble depuis 7 ans

Par **Marion2**, le **10/09/2008 à 18:57**

Disons que 1 an, c'est peu. C'est le JAF qui décidera en tenant compte de cet élément.
Bon courage.

Par **4612**, le **10/09/2008 à 18:58**

merci de votre aide

Par **4612**, le **06/10/2008 à 11:06**

Rebonjour
ma femme aura une pension de 150 € pendant deux ans mon avocate m'a conseiller d'accepter chose que j'ai fait
mon m'a dit qu'à la fin des 2 années elle pouvait encore refuser de divorcer est-ce possible? et si oui vais-je devoir encore lui payer les 150 € et si oui jusqu'à quand?
si ma situation familiale change pendant ces 2 ans si je deviens papa ou autre ai-je un recours possible pour ne plus payer les 150 euros?
merci de me répondre

Par **Marion2**, le **06/10/2008 à 12:28**

Au bout de 2 ans de séparation, le divorce devient effectif.
Si vous souhaitez modifier le montant de la prestation compensatoire, il faudra de nouveau contacter le JAF via votre avocat.